



oooooooooooo

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

oooooooooooo

2026

SOMMAIRE

I. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

IV. TABLEAU DES EMPLOIS

V. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE DE FUMEL

VI. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

VII. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

DOB 2026

I. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

			PRÉVU Budget Primitif	RÉALISÉ	TAUX D'EXÉCUTION
BUDGET GÉNÉRAL	Section de fonctionnement	Dépense	6.550.559,79	5.092.152,98	77,74 %
		Recette	6.550.559,79	7.581.452,82	115,74 %
		Excédent		2.489.299,84	
	Section d'investissement	Dépense	3.647.190,86	2.112.704,03 RÀR + 814.119,81	57,93 % 80,25 % avec RÀR
		Recette	3.647.190,86	2.379.736,39 RÀR + 1.033.955,11	65,25 % 93,60 % avec RÀR
		Excédent de l'exercice		267.032,36 RÀR + 219.835,30	

Section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est très confortable et en hausse de 5,69 % par rapport à 2024.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est en deçà des prévisions notamment en raison des actions de sobriété énergétiques prises pour contenir les dépenses correspondantes, de la maîtrise de la masse salariale, mais également d'un contexte inflationniste plus contenu.

En revanche, les recettes de fonctionnement restent dynamiques avec un taux d'exécution de 115,74 % provenant pour l'essentiel de la revalorisation des bases fiscales par l'État, de la hausse des subventions d'État ou organismes publics comme la CAF et de l'augmentation des recettes du Château de Bonaguil.

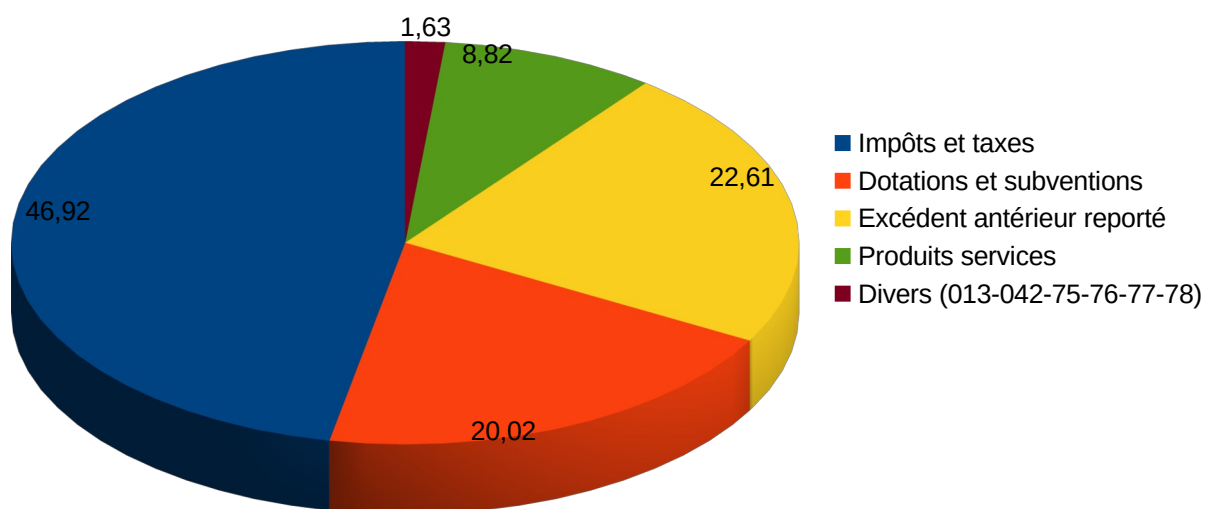
Excédent de fonctionnement	2.489.299,84 euros
Excédent d'investissement de clôture	267.032,36 euros
RAR d'investissement excédentaire	219.835,30 euros

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	RÉALISÉ EN EUROS
002	Excédent de fonctionnement	1.714.308,88
042	Opération d'ordre	1.014,26
013	Atténuation des charges	1.195,94
70	Produits de service	668.865,64
73	Impôts et taxes	3.557.067,97
74	Subventions et dotations	1.518.068,01
75	Autres produits de gestion	100.780,76
76	Produits financiers	34,88
77	Produits spécifiques	10,00
78	Reprises provisions	20.106,48
		7.581 .452,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN %



2) Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité en 2025, pour la 21^{ème} année consécutive.

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de la commune. La revalorisation par les services fiscaux de l'assiette fiscale contribue à rendre cette recette dynamique.

Évolution des contributions directes

Exercice	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Contributions directes	1.862.030,00	1.970.418,00	2.049.649,00	2.276.053,00	2.357.650,00	2.541.284,00	2.589.908,00	2.620.755,00

La recette des contributions directes supplémentaires en 2025 s'élève à 30.847,00 euros par rapport à 2024.

La revalorisation des bases fiscales par l'État était de 1,7 % en 2025 et devrait être de 0,8 % pour l'exercice 2026.

La commune devrait donc maintenir son taux de fiscalité actuel et ne pas l'augmenter en 2026.

3) Attributions de compensation Fumel Vallée du Lot

Le montant des attributions de Fumel Vallée du Lot perçu en 2025 s'élève à 679.127,00 euros. Ce montant reste identique depuis 2023 et devrait être maintenu pour l'exercice 2026.

Quant au versement, par Fumel Vallée du Lot, du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la commune de Fumel, en légère baisse, il s'élève à 66.406,00 euros en 2025. La part attendue en 2026 sera fonction de la décision du Conseil Communautaire de Fumel Vallée du Lot.

4) Droits de mutation

Désignation	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Droits de mutation	111.006,38	74.180,00	32.425,73	56.757,00	60.298,00	91.775,94	100.084,00	78.230,79	59.717,97

L'attribution de la taxe additionnelle aux droits de mutation se fait via un fonds de péréquation départemental selon un barème fixé par le Conseil Départemental.

La crise de l'immobilier s'est traduite par une baisse des recettes sur les transactions immobilières en 2024 de 21,83 %, soit 21.853,21 euros et s'est poursuivie en 2025 avec une baisse de 23,66 %. Celle-ci avait été anticipée, lors de l'établissement du budget primitif. Cette baisse des recettes pourrait se poursuivre en 2026.

5) DGF

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas encore connu lors de la préparation du DOB mais, cette année, le vote tardif de la loi de finances votée pour 2026 rend la prévision plus incertaine.

Désignation	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	565.013,00	383.226,00	379.809,00	376.505,00	374.185,00	376.060,00	374.543,00
Dotation solidarité rurale	362.902,00	571.050,00	594.380,00	620.671,00	668.828,00	720.055,00	779.295,00
Dotation nationale de péréquation	112.716,00	154.350,00	144.330,00	134.786,00	139.276,00	139.328,00	147.899,00
DGF	1.040.631,00	1.108.626,00	1.118.519,00	1.131.962,00	1.182.289,00	1.235.443,00	1.301.737,00

Au regard du contexte actuel, la prévision pour le BP 2026 sera proche de la prévision 2025.

6) Taxe sur la consommation finale d'électricité (73141)

La recette liée à la taxe sur la consommation finale d'électricité est en baisse de 2,7 % (- 2.949,31 euros) et s'élève à 106.130,00 euros. Cette tendance s'explique par la fin de la crise tarifaire de l'électricité.

7) Participations financières (747)

Le compte (7418) intègre une partie du projet de l'Éducation Nationale « Notre École, Faisons-Là Ensemble » (NEFLE), le solde de la subvention au titre de l'aide à la stérilisation des chats errants ainsi que la subvention de 28.459,38 euros au titre du service public de la petite enfance.

8) Autres participations (7478)

Les participations financières de la CAF au titre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (périscolaire), dans les deux écoles, sont assez stables, autour de 40.000,00 euros. Elles s'expliquent, en partie, par le conventionnement avec la CAF du temps de la pause méridienne et la prise en compte de l'accueil inclusif d'enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

9) Dotation de l'État pour les titres d'identité (7485)

La dotation de l'État au titre de l'instruction des demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports a été revalorisée dès 2023 et tient compte aujourd'hui du nombre de titres traités et de la mise en place des rendez-vous en ligne.

La dotation a été de 25.481,00 euros en 2025. Le pic d'émission des titres semble être terminé et le fonctionnement du service est revenu à la normale depuis 2025.

10) Produits des services

L'année 2025 confirme la progression de la fréquentation du château de Bonaguil avec une augmentation du chiffre d'affaires de 4,7 %. La politique touristique entamée depuis deux ans, avec un effort particulier sur la communication et l'offre d'animation, commence à porter ses fruits. Le rapprochement avec les Grands Sites du Périgord et notamment le château de Biron, devrait confirmer cette tendance en 2026.

Toutefois la fréquentation est également fonction de la météo et les pics de chaleur pénalisent cette dernière.

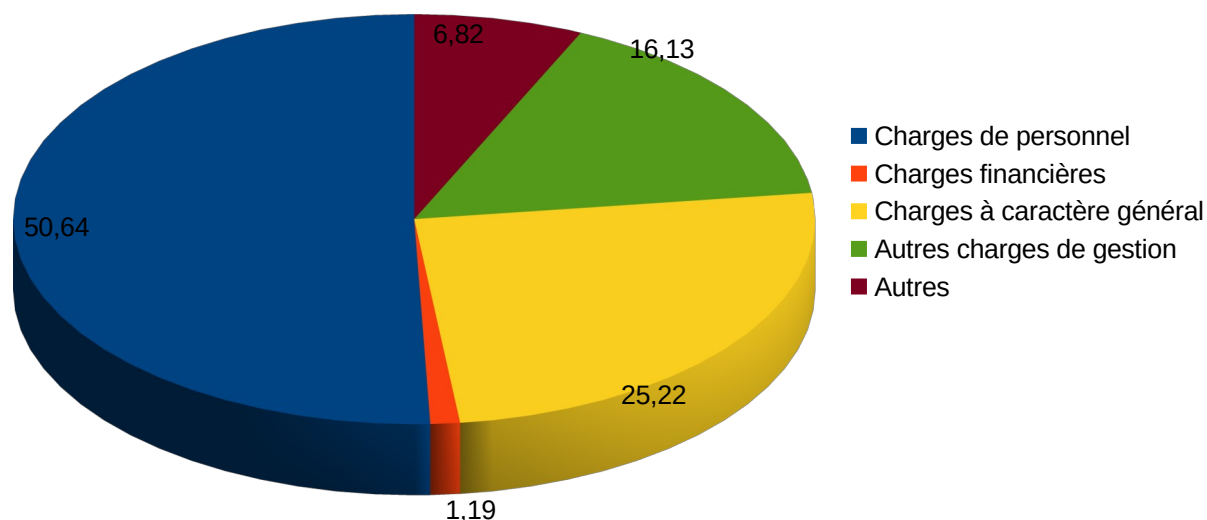
Le budget annexe de la boutique du château enregistre quant à lui une progression du chiffre d'affaires de 38,8 % soit + 12.165,80 €.

Une offre élargie de produits dérivés et une meilleure amplitude d'ouverture de la boutique contribuent à ce résultat.

III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	RÉALISÉ EN EUROS
011	Charges à caractère générale	1.284.129,14
012	Charges de personnel	2.578.788,12
65	Autres charges de gestion	821.186,28
66	Charges financières	60.704,89
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotation provisions pour risques	12.167,14
042	Opérations ordre-amortissement	335.177,41
TOTAL		5.092.152,98

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %**2) Évolution des dépenses de fonctionnement**

	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	4.340.856,89	4.079.155,64	4.289.779,76	4.375.099,42	4.619.987,79	5.002.631,65	5.092.152,98
Charges de personnel	2.344.129,49	2.296.414,96	2.322.972,98	2.412.107,37	2.497.112,07	2.586.304,73	2.578.788,12
Charges financières	87.843,07	40.968,84	58.326,79	50.474,24	46.242,53	41.919,03	60.704,89

Le montant global des charges de fonctionnement s'élève à **5.092.152,98 euros** et affiche une hausse de **89.521,33 euros**, soit plus de 1,79 %.

Or, cette hausse apparente cache une réalité autre. En effet, lors du BP 2025 était prévue le versement de la participation communale de 150.000,00 euros pour le projet de la cuisine centrale de Fumel.

Cette participation revêt donc un caractère exceptionnel, et le montant des autres dépenses de fonctionnement s'élève ainsi à 4.942.152,98 euros soit en baisse par rapport à 2024. Par ailleurs, la cyberattaque dont la commune a été la cible en octobre 2025 a engendré des dépenses d'un montant de 24.498,00 euros, auquel il convient de rajouter 16.560,00 euros pris en charge directement par l'assurance. La commune attend le remboursement en 2026 dudit sinistre par l'assureur.

La ville entend poursuivre sa politique volontariste en matière d'animation de la ville (décors de Noël, programmation Culturelle, ...) et du château de Bonaguil pour conforter le développement touristique.

Éclairage public

L'appel à contribution de TE 47 au titre de l'éclairage public est très favorable en 2025 puisqu'il s'élève à 63.860,98 euros. La consommation en Kwh est en baisse de 42 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Bien évidemment, ce résultat est le fruit des mesures de sobriété et des investissements pour des équipements moins énergivores.

Toutefois, le prix moyen d'électricité va augmenter en 2026 au titre de l'éclairage public (annoncé à 25 %).

Le prix de l'électricité, pour les autres usages devrait quand à lui être contenu voire en légère baisse.

Il en va de même pour le prix du gaz.

Alimentation

Ce poste budgétaire a continué à croître en raison de l'inflation avec une hausse de 8.498,40 euros soit 8,81 %.

Cette tendance de ralentissement devrait se confirmer en 2026.

Le prix de vente du repas scolaire par le prestataire est de 4,83 euros T.T.C. pour l'élémentaire et 4,26 euros T.T.C. pour la maternelle.

Le prix de vente du repas par la commune est unique pour les deux écoles et s'établit à 3,90 euros T.T.C. La commune prend en charge les frais de personnel, de matériel ainsi que le delta entre le prix d'achat et le prix facturé aux familles.

Assurances

La commune de Fumel n'échappe pas à la tendance générale d'explosion des frais d'assurance. Après une hausse de 55 % (+ 24.628,00 euros) en 2023, la tendance s'est confirmée en 2024 avec une charge de 73.560,94 euros (+ 6,22 %) et s'est poursuivie en 2025 à hauteur de 87.635,14 euros suite au renouvellement du marché de la commune au 1^{er} janvier 2025.

Face aux nouveaux risques la commune a fait le choix en 2025 de couvrir le cyber risque pour un montant de 2.091,33 euros. Lors de la cyberattaque d'octobre 2025, l'assurance a pris directement en charge l'investigation à hauteur de 16.560,00 euros et la commune a payé 24.498,00 euros de prestations informatique. L'indemnisation de la ville par l'assurance est en cours d'instruction. Quel impact sur la cotisation cyber risque 2026 ?

Autres dépenses de fonctionnement

- La commune envisage de poursuivre la programmation de spectacles au Centre Culturel pour pallier l'absence de programmation culturelle adultes de Fumel Vallée du Lot.
- Les charges financières des intérêts d'emprunt devraient à nouveau baisser en 2026 pour s'élever à 54.008,27 euros.
- Suite à la mise en place du permis de louer sur le périmètre de l'OPAH-RU, la commune devra contribuer aux charges via une refacturation par la communauté des communes Fumel Vallée du Lot à hauteur de 218,40 euros T.T.C. par dossier instruit avec 97,20 euros en sus par dossier en cas de non conformité et nécessitant une deuxième visite.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} JANVIER 2026

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE DE POSTES	DURÉE HEBDO
Filière administrative			
Attaché	Attaché Principal	2	35h00
Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
	Rédacteur	1	35h00
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	5	35h00
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	35h00
	Adjoint Administratif	1	35h00
	Adjoint Administratif	1	28h00
Filière culturelle			
Attaché	Attaché de Conservation du patrimoine	1	35h00
Adjoint	Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	2	35h00
	Adjoint du Patrimoine	1	35h00
Filière Police Municipale			
	Brigadier-Chef Principal	2	35h00
Filière technique			
Ingénieur	Ingénieur Territorial	1	35h00
Technicien	Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1	35h00
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	6	35h00
	Agent de Maîtrise	3	35h00
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	35h00
	Adjoint Technique	12	35h00
	Adjoint Technique	1	30h00
	Adjoint Technique	1	24h30
Filière sociale			
	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	31h00
Filière animation			
	Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
	Adjoint d'Animation	1	35h00

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 1^{ER} JANVIER 2026

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE DE POSTES	DURÉE HEBDO
Filière administrative			
	Emploi de cabinet contractuel – cat. A	1	35h00
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	2	35h00
Filière technique			
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	35h00
	Adjoint Technique	8	35h00
Filière culturelle			
Adjoint	Adjoint Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	6	35h00 (saisonniers)
	Adjoint Patrimoine	2	35h00 (saisonniers)
Assistant d'Enseignement Art.	Assistant d'Enseignement Art. – TAP/ALSH	2	8h00
Filière animation			
Adjoint	Adjoint d'Animation - TAP/ALSH	1	6h00
	Adjoint d'Animation - TAP/ALSH	1	10h00
Hors filière			
Enseignant	Enseignant Éducation Nationale - TAP/ALSH	4	2h00

Pour la première fois en plusieurs décennies la masse salariale de la commune a baissé en 2025 pour s'établir à 2.578.788,12 euros et ce malgré la hausse de 9,48 % des cotisations vieillesse de la commune pour l'ensemble des fonctionnaires. Pour rappel cette dernière mesure représentait à elle seule une hausse de plus de 20.000,00 euros.

Le décret du 30 janvier 2025 prévoit par ailleurs cette même revalorisation de 9,48 % des cotisations vieillesse des employeurs pour les agents affiliés à la CNRACL pour les années 2026, 2027 et 2028, soit une hausse de 37,9 % en 4 ans.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2026 la commune participe à la protection sociale complémentaire sur le volet santé en sus du volet prévoyance. Cette dernière participation s'établit à 15,00 euros/mois/agent (prévoyance) et 17,00 euros/mois/agent (santé) pour tout contrat labellisé .

Quant aux contractuels, le SMIC a fait l'objet d'une revalorisation de 1,18 % au 1^{er} janvier 2026. L'équipe dédiée au Château de Bonaguil devrait rester au même niveau qu'en 2025 afin de poursuivre le développement touristique du site.

Enfin, en dehors des éléments développés ci-dessus qui devraient peser sur la masse salariale, deux autres facteurs viendront accroître à titre exceptionnel les dépenses de personnel.

-l'opération de recensement : 9.100,00 euros

-les opérations d'encartage pour les élections municipales

Toutefois, ces deux dernières opérations feront l'objet de subventions d'État en compensation.

IV. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE DE FUMEL**État de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Écart de change	Total versement	Capital restant
2026	2.933.158,62	268.895,24	54.008,27	0,00	(+) 0,00	322.903,51	2.664.263,38
2027	2.664.263,38	261.385,81	48.695,70	0,00	(+) 0,00	310.081,51	2.402.877,57
2028	2.402.877,57	262.581,73	43.588,00	0,00	(+) 0,00	306.169,73	2.140.295,84
2029	2.140.295,84	253.818,29	38.525,59	0,00	(+) 0,00	292.343,88	1.886.477,55
2030	1.886.477,55	216.293,77	33.818,07	0,00	(+) 0,00	250.111,84	1.670.183,78
2031	1.670.183,78	195.750,50	30.422,37	0,00	(+) 0,00	226.172,87	1.474.433,28
2032	1.474.433,28	157.696,30	27.473,28	0,00	(+) 0,00	185.169,58	1.316.736,98
2033	1.316.736,98	152.986,98	24.838,87	0,00	(+) 0,00	177.825,85	1.163.750,00
2034	1.163.750,00	145.000,00	22.217,57	0,00	(+) 0,00	167.217,57	1.018.750,00
2035	1.018.750,00	145.000,00	19.712,06	0,00	(+) 0,00	164.712,06	873.750,00
2036	873.750,00	145.000,00	17.206,57	0,00	(+) 0,00	162.206,57	728.750,00
2037	728.750,00	145.000,00	14.701,06	0,00	(+) 0,00	159.701,06	583.750,00
2038	583.750,00	145.000,00	12.195,57	0,00	(+) 0,00	157.195,57	438.750,00
2039	438.750,00	145.000,00	9.690,06	0,00	(+) 0,00	154.690,06	293.750,00
2040	293.750,00	145.000,00	7.184,57	0,00	(+) 0,00	152.184,57	148.750,00
2041	148.750,00	35.000,00	4.679,06	0,00	(+) 0,00	39.679,06	113.750,00
2042	113.750,00	35.000,00	3.471,57	0,00	(+) 0,00	38.471,57	78.750,00
2043	78.750,00	35.000,00	2.264,06	0,00	(+) 0,00	37.264,06	43.750,00
2044	43.750,00	35.000,00	1.056,57	0,00	(+) 0,00	36.056,57	8.750,00
2045	8.750,00	8.750,00	75,47	0,00	(-) 0,00	8.825,47	0,00
Sous-total		2.933.158,62	415.824,34	0,00		3.348.982,96	
Total		2.933.158,62	415.824,34	0,00		3.348.982,96	

L'augmentation des charges financières en 2025 s'explique par la contraction d'un emprunt de 700.000,00 euros en 2024 pour financer la phase II de la rénovation urbaine du quartier du Passage.

Le tableau d'amortissement prévoit des charges d'intérêts plus élevées en début de remboursement.

Dès 2026, celles-ci devraient légèrement baisser pour s'élever à 54.008,27 euros. Le remboursement du capital d'emprunt en section d'investissement s'élèvera à 268.895,24 euros. Aussi en 2026, le total de la charge de la dette (capital et intérêts) sera de 322.903,51 euros.

En plus de l'état de l'encours de la dette, la commune de Fumel garantit les emprunts suivants :

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt ⁽¹⁾		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2026
	Année	Profil				
Totaux des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					421.915,00	333.714,82
CILIOPEE HABITAT	2018	P	Réhabilitation de 12 logements	Caisse des dépôts et consignation	153.663,00	122.878,74
CILIOPEE HABITAT	2018	P	Réhabilitation de 12 logements	Caisse des dépôts et consignation	192.000,00	149.259,97
CILIOPEE HABITAT	2018	P	Réhabilitation de 10 logements	Caisse des dépôts et consignation	76.252,00	61.576,11
Totaux des emprunts contractés pour les opérations de logement aidées par l'État					1.124.919,39	717.083,59
LOGIS 47	2005	C	Construction log ^{ts} foyers A	Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou	85.653,90	4.282,69
LOGIS 47	2006	P	Réaménagement t par compac.	Caisse des dépôts et consignation	509.476,02	356.394,16
LOGIS 47	2006	P	Réaménagement t par compac.	Caisse des dépôts et consignation	529.789,47	356.406,74
Totaux généraux					1.546.834,39	1.050.798,41

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements ⁽²⁾	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ⁽⁶⁾			Catégorie d'emprunt ⁽⁷⁾	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux ⁽³⁾	Index ⁽⁴⁾	⁽⁵⁾ Taux actuariel	Taux ⁽³⁾	Index ⁽⁴⁾	Niveau de taux		en intérêts ⁽⁸⁾	en Capital
									10.745,02	9.168,64
19	Annuelle	F		1,35	F		1,35	A-1	4.423,63	3.166,34
19	Annuelle	F		0,50	F		0,50	A-1	4.104,65	4.415,61
19	Annuelle	F		1,35	F		1,35	A-1	2.216,74	1.586,69
									27.791,16	20.207,41
2	Annuelle	F		3,14	F		3,14	A-1	134,47	4.282,69
24	Annuelle	F		2,76	F		2,76	A-1	13.400,42	6.409,39
22	Annuelle	F		3,21	F		3,21	A-1	14.256,27	9.515,33
									38.536,18	29.376,05

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements - A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt - F : fixe, V : variable simple, C : complexe (taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RÀR 2025 Recettes	1.033.955,11
RÀR 2025 Dépenses	814.119,81
Excédent	219.835,30

Restes À Réaliser 2025 – Dépenses

Le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg concentre, à lui seul, 44 % des Restes À Réaliser en dépense.

Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

322.864,22 €	Territoire d'Énergie 47 – Fonds de concours
41.853,02 €	Marché espaces verts – DELFAUT- rénovation urbaine
64.296,90 €	Maîtrise d'œuvre – SARL François de la Serre – Pavillon 108 – Maison des Sports
77.060,34 €	SARL GUEDES QUINTELAS – Travaux maçonnerie
56.824,80 €	JULIA Bâtiment – serrurerie
32.484,00 €	Fumel Vallée du Lot – (PAV et voirie)
8.640,00 €	Tapis de sol - salle de ping-pong
32.073,76 €	Camion benne
14.607,60 €	Affiches sucettes
12.978,76 €	Véhicule utilitaire

Restes à Réaliser – recettes

Le montant élevé des RÀR en recette s'explique en partie par la cyberattaque d'octobre 2025 qui a engendré un blocage des comptes et d'accès à la comptabilité de plusieurs semaines. Or, c'est précisément à cette période de l'année que l'on transmet aux financeurs les demandes de versement après avoir justifié du paiement de la dépense. Faute d'avoir pu faire le nécessaire pour encaisser les subventions, celles-ci seront perçues en 2026. La situation de trésorerie de la ville permet de faire face aux dépenses de fonctionnement sans avoir à recourir à des lignes de trésorerie.

Les recettes attendues concernent à 80 % le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg.

Voici les principaux RÂR - recettes

DETR 2023 – tranche II – rénovation urbaine	248.159,41 €
Fonds vert – Quartier du Passage (Préfecture)	178.195,00 €
DETR 2024 -Tranche III	118.091,28 €
Fonds Vert - Agence de l'Eau	251.733,00 €
Conseil Départemental FACIL – sécurisation	30.500,00 €

Projets d'investissements 2026

L'analyse de la section d'investissement après affectation du résultat de fonctionnement 2025 et prise en compte des dépenses obligatoires d'investissement laisse apparaître une capacité de financement des opérations nouvelles sans emprunt d'environ 1.900.000,00 euros.

D'ores et déjà, certains chiffrages de travaux d'investissement sont connus :

- Pavillon 108 : 350.000,00 euros H.T.
- Maison des Sports : 805.000,00 euros H.T.
- Étude schéma directeur eaux pluviales : 115.000,00 euros
- Travaux angle terrasse Bonaguil : 80.000,00 euros

VI. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF brute s'élève à 1.101.205,00 euros soit une baisse de 3,83 % par rapport à 2024.

Elle correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement, hors produit de cession des éléments d'actifs, sur les charges réelles. La CAF nette ou épargne nette est obtenue en déduisant de la CAF brute le montant des remboursements en capital de la dette.

La CAF nette d'un montant de 836.076,00 euros représente les ressources annuelles dont dispose la commune une fois payées toutes les dépenses de fonctionnement et après remboursement du capital des emprunts.

Fin 2025, le fonds de roulement représente environ 215 jours de dépenses réelles de fonctionnement, soit 7 mois.

Il est recommandé de conserver une réserve de trésorerie équivalente à 120 jours de dépenses courantes de fonctionnement.

L'utilisation d'une partie des réserves financières pour financer les nouveaux projets d'investissement est considérée comme théoriquement possible quand le ratio est supérieur à 90 jours de charges courantes. En revanche, si ce ratio est inférieur à 60 jours de charges courantes, les réserves financières doivent être totalement consacrées à la couverture des charges courantes.

En conclusion

La volonté affichée de la commune de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager de l'autofinancement pour les projets structurants a pu être respectée jusqu'en 2025, y compris avec un soutien financier à hauteur de 150.000,00 euros pour la cuisine centrale à venir.

Le très bon résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 permet d'envisager très sereinement le budget 2026 avec deux projets importants tant pour la culture (Pavillon 108) que pour le sport (maison des sports).

Le désendettement de la ville depuis 20 ans permet également de dégager des marges de manœuvre avec une réduction du capital restant dû de 43,23 % en 2025 par rapport à 2015.